



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des
Territoires**

Service Urbanisme Habitat
Unité planification

Dossier suivi par : Florence Maréchal
Tél. : 05.55.12.95.23 – Fax : 05.55.12.90.99
Courriel : florence.marechal@haute-vienne.gouv.fr

Le directeur

à

Communauté urbaine de Limoges Métropole
À l'attention de Maëva Amiaux
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 Limoges Cedex 1

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLU

Limoges, le **17 MAI 2021**

Réf : votre courrier reçu le 14/04/21
V/réf : LM-D21-03442

Par courrier reçu le 14/04/2021, vous avez soumis à la direction départementale des territoires la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme pour la commune du Palais-sur-Vienne.

La procédure utilisée est adaptée aux changements demandés. Ces changements concernent l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°8 : Le Chatenet Bis. Cette OAP précise dans son schéma d'aménagement un principe d'entrée-sortie de la zone concernée. Il s'avère aujourd'hui que cette précision est bloquante dans le cadre de l'urbanisation de cette parcelle. Afin de laisser plus de flexibilité au futur aménageur cet élément est supprimé dans le schéma. Une précision est apportée dans le texte « *les accès devront faire l'objet d'une attention particulière en matière de sécurité et de mutualisation* ». Cependant, cette précision demeure très généraliste et les accès qui seront créés ne devront pas bloquer l'urbanisation du secteur et la densité prévue de 20 logements par hectare.

Après approbation de cette modification, une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire.

Le directeur,

Didier BORREL